

Vos échelles ont-elles de la classe ?



Valérie Hensley
vhensley@asstsas.qc.ca

AFIN DE VOUS ASSURER QU'UNE ÉCHELLE, UN ESCABEAU OU UN MARCHEPIED SONT APPROPRIÉS POUR TOUTES LES TÂCHES RÉALISÉES DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT, NOUS VOUS SUGGÉRONS D'UTILISER SEULEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE CLASSE 1.

En effet, la CSST exige que les échelles de classe 1 soient utilisées sur les chantiers. Or, selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail, un lieu où s'effectuent des travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification ou de démolition d'un bâtiment est un chantier de construction.

Suivre les normes

Le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC, art. 3.5.3 et 3.5.7) spécifie comment les échelles portatives et les escabeaux doivent être utilisés. Il indique aussi que les équipements commerciaux doivent être conformes à la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

La norme CSA est surtout destinée aux fabricants pour qu'ils s'assurent que leurs produits sont réglementaires : charge, fléchissement, torsion, flexion, etc. Même si la « résistance à la charge » n'est pas définie, l'utilisation prévue est claire (**tableau 1**). La norme CSA spécifie

aussi que les fabricants doivent apposer des étiquettes d'identification de la classe sur ces équipements. S'il n'y a pas d'étiquette, le fabricant ou un spécialiste peut vous renseigner sur la classe de vos échelles.

Échelles et escabeaux doivent être inspectés avant utilisation. Les équipements endommagés doivent être retirés, réparés selon la norme ou remplacés¹. Par ailleurs, les normes américaines de l'American National Standards Institute (ANSI, A14.1, A14.2 et A14.5) déterminent cinq classes d'échelles et définissent la charge maximale à ne pas dépasser (**tableau 2**). Dans tous les cas, la charge maximale doit tenir compte du poids du travailleur, des outils, des matériaux et des forces auxquelles l'échelle est soumise lors de son utilisation.

Les échelles et les escabeaux méritent toute votre attention. Il en va de votre sécurité. Assurez-vous d'utiliser le bon équipement pour la bonne tâche. ■

RÉFÉRENCE

1. Des formulaires d'inventaire et des fiches d'inspection sont disponibles sur le site de l'ASSTSAS (www.asstsas.qc.ca/echelles-et-escabeaux.html).



1. NORME CSA - ÉCHELLES PORTATIVES (CAN3-Z11-M81)

CLASSE	UTILISATION PRÉVUE	RÉSISTANCE À LA CHARGE
1	Bâtiment et industrie	Forte
2	Commerce et usage agricole	Moyenne
3	Usage domestique	Faible

2. NORMES ANSI - ÉCHELLES (A14.1, A14.2, A14.5)

CLASSE (TYPE)	DESCRIPTION (DUTY RATING)	CHARGES MAXIMALES (WORKING LOAD)
1AA	Service super-robuste (<i>Super Heavy Duty Industrial</i>)	170 kg (375 lb)
1A	Service extra-robuste (<i>Extra Heavy Duty Industrial</i>)	136 kg (300 lb)
1	Service robuste (<i>Heavy Duty Industrial</i>)	113 kg (250 lb)
2	Service moyen (<i>Medium Duty Commercial</i>)	102 kg (225 lb)
3	Service domestique (<i>Light Duty Household</i>)	91 kg (200 lb)